

INSTITUT DE FRANCE
ACADÉMIE DES SCIENCES
23, quai de Conti 75006 PARIS

COMITÉ DE DÉFENSE
DES HOMMES DE SCIENCE
(CODHOS)

RAPPORT ANNUEL 2004

Mise à jour : janvier 2005

**Le Réseau International des Droits de l'Homme
des Académies et des Sociétés Savantes**

En mai 1993, à l'initiative de l'Académie des sciences américaine (The National Academy of Sciences), plusieurs Académies et Sociétés savantes comprenant un Comité des Droits de l'Homme ont accepté de former un Réseau International des Droits de l'Homme.

Les objectifs de ce Réseau sont :

- Promouvoir le respect et la protection des Droits de l'Homme ;
- Alerter les gouvernements des violations des Droits de l'Homme éventuellement commises sur leur territoire ;
- Aider et soutenir les scientifiques qui, de par le monde, sont persécutés et injustement détenus pour avoir exercés, sans violence, les droits garantis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Soutenir l'indépendance d'Académies sœurs dans le monde entier.

Carol Corillon, qui dirige le Comité des Droits de l'Homme de la National Academy of Sciences, est le Directeur exécutif du Réseau. Celui-ci est par ailleurs administré par un Comité Exécutif composé d'une part des membres fondateurs François Jacob (France), Pieter Van Dijk (Pays-Bas), Torsten Wiesel (États-Unis), et d'autres part de membres invités à rejoindre le Comité ultérieurement John Polanyi (Canada), Claude Cohen-Tannoudji (France), Edoardo Vesentini (Italie), Arjuna Aluwihare (Sri Lanka), Ayse Erzan (Turquie).

Les institutions membres du Réseau agissent de manière autonome et discrétionnaire, mais sont invitées à communiquer leurs efforts et les résultats obtenus à son secrétariat. Elles interviennent, dans les cas portés à leur attention par le secrétariat du Réseau, au moyen de lettres de protestation adressées aux autorités du pays concerné, et par l'envoi d'observateurs lors des procès des scientifiques mis en accusation. Les actions menées concernent des scientifiques détenus sans procès ou faisant l'objet de condamnations très sévères. Beaucoup sont emprisonnés dans des conditions déplorables, maltraités, torturés, et dans un état de santé souvent alarmant.

Les Comités des Droits de l'Homme des différentes Académies se réunissent tous les deux ans pour mieux coordonner leurs actions. Ainsi, l'Académie Royale Néerlandaise des Arts et des Sciences, l'Académie Nationale Italienne, l'Académie Royale Suédoise, l'Académie des Sciences de l'Institut de France, et l'Académie Suisse ont accueilli les réunions bisannuelles du Réseau respectivement en 1995, 1997, 1999, 2001 et 2003. La prochaine réunion, organisée par la Royal Society, se tiendra à Londres en mai 2005. À cette occasion, une représentation d'une cinquantaine d'Académies des Sciences réparties dans le monde sera attendue.

**Le Comité de Défense des Hommes de Science
de l'Académie des sciences
(CODHOS)**

Depuis sa création en 1978, le CODHOS témoigne de l'intérêt de l'Académie pour défendre les scientifiques (y compris les médecins, chercheurs en sciences humaines, ingénieurs, étudiants...) victimes de violations des Droits de l'Homme dans le monde. François Jacob, qui exerce la fonction de Président, dirige le Comité avec Claude Cohen-Tannoudji.

Le CODHOS se réunit environ une fois par mois pour traiter des cas individuels dont il a connaissance et assurer un suivi des cas étudiés précédemment. Il travaille en liaison avec des Académies étrangères, en particulier la National Academy of Sciences des États-Unis. Une collaboration avec l'UNESCO, le Ministère des Affaires Etrangères, Amnesty International, la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH) et le Conseil International des Unions Scientifiques (ICSU) est également nécessaire.

L'intervention consiste le plus souvent à écrire aux autorités du pays concerné (Gouvernement, Ambassadeurs à l'étranger et homologues en France). Le Comité cherche ainsi à obtenir des éclaircissements sur le cas, la libération du prisonnier si les éléments prouvent que la détention est abusive, l'amélioration de ses conditions de détention et la reprise de son activité professionnelle.

Comme toujours, en matière de Droits de l'Homme, l'impact des actions menées par le CODHOS est difficile à mesurer. Cependant, les réactions des diverses autorités et les améliorations constatées dans certains cas prouvent que le Comité ne travaille pas en vain. En 2004, le CODHOS a ainsi été heureux d'apprendre les libérations du médecin pakistanais Younis Sheikh, de l'économiste cubaine Maria Beatriz Roque Cabello, du chirurgien chinois Jiang Yanyong et de l'économiste cubain Oscar Manuel Espinosa Chepe.

Les membres du CODHOS

Président : François JACOB
Secrétaire Général : Claude COHEN-TANNOUDJI

Étienne-Émile BAULIEU
Jean BERNARD
Guy BLAUDIN DE THÉ
Jean-Michel BONY
Henri CARTAN
Georges COHEN
François CUZIN
Henri DURANTON
Pierre ENCRENAZ
Maurice GOLDMAN
Zdenek JOHAN
Henri KORN
Guy LAVAL
Pierre LELONG
Claude LEVI
Dominique MEYER
Philippe MEYER
Yves MEYER
Guy OURISSON
Jean-Claude PECKER
Christine PETIT
Bernard PICINBONO
Yves QUÉRÉ
Evry SCHATZMAN
Piotr SLONIMSKI
Gérard TOULOUSE
Alain-Jacques VALLERON

Louis BAZIN
(Académie des Inscriptions et Belles Lettres)
Jean-Denis BREDIN
(Académie Française)
Pierre GEORGE
(Académie des Sciences Morales et Politiques)

Responsable administratif : Delphine TARRETE

Les interventions du CODHOS en faveur des Droits de l'Homme

Scientifiques ayant bénéficié du soutien du CODHOS en 2004 :

- **Professeur Yuri Bandazhevsky** *Physicien biélorusse*
- **Kristiana Malinova Valcheva** *Infirmière bulgare*
- **Nasya Stojcheva Nenova** *Infirmière bulgare*
- **Valentina Manolova Siropulo** *Infirmière bulgare*
- **Valya Georgieva Cherveniyashka** *Infirmière bulgare*
- **Snezhanka Ivanova Dimitrova** *Infirmière bulgare*
- **Docteur Jiang Yanyong** *Chirurgien chinois*
- **Docteur Bingzhang Wang** *Médecin*
- **Francisco Pastor Chaviano Gonzalez** *Mathématicien cubain*
- **Marta Beatriz Roque Cabello** *Economiste cubaine*
- **Oscar Manuel Espinosa Chepe** *Economiste cubain*
- **Sreeni Pattathnanam** *Professeur de mathématiques indien*
- **Mohammad Jassem ‘Abd Al-Issawi** *Ingénieur civil irakien*
- **Professeur Hashem Aghajari** *Historien iranien*
- **Fwad Mahmoud Al-Rabiah** *Ingénieur en aéronautique koweïtien*
- **Latsami Khamphoui** *Economiste laotien*
- **Anwar Ibrahim** *Economiste malaisien*
- **Docteur Younis Sheikh** *Médecin et enseignant pakistanais*
- **Docteur Ashraf Ahmad Jum’a** *Médecin palestinien*
- **Docteur Valentin Danilov** *Physicien russe*
- **Docteur Igor Soutiaguine** *Physicien russe*
- **Docteur Alp Ayan** *Psychiatre turc*
- **Docteur Nguyen Dan Que** *Endocrinologue vietnamien*

BIÉLORUSSIE

Professeur Yuri Bandazhevsky

Physicien

Le Professeur Yuri Bandazhevsky est un scientifique connu dans le monde entier pour la qualité de son travail sur les effets de l'exposition aux radiations, et notamment les effets de l'accident de Tchernobyl en Russie et Biélorussie. Il a fondé l'Institut médical étatique Gomel, qu'il a dirigé jusqu'à son arrestation en 1999.

Arrêté le 13 juillet 1999 pour corruption dans l'exercice de ses fonctions à l'Institut Gomel, le Professeur Yuri Bandazhevsky a été condamné à huit ans d'emprisonnement le 18 juin 2001. Le procès a été jugé inéquitable par les observateurs internationaux qui y ont assisté, et aucune preuve, hormis une déclaration du vice directeur de l'Institut Gomel qui s'est rétracté par la suite, n'a permis de démontrer la culpabilité du Professeur Yuri Bandazhevsky.

Peu de temps avant son arrestation, le Professeur Yuri Bandazhevsky avait rédigé un rapport scientifique qui contredisait les conclusions des recherches conduites par le Ministère de la Santé biélorusse et l'Institut de Recherche Clinique pour la Médecine de la Radiation. Il est alors fort probable qu'il ait uniquement été arrêté pour avoir exercé un de ses droits fondamentaux, à savoir la liberté d'expression reconnue à l'article 19 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

En octobre 2001, le CODHOS, l'Académie des Sciences de Paris, les associations « Enfants de Tchernobyl Belarus », Euroscience, Amnesty International, et la Société Française de Physique sont intervenus auprès des autorités biélorusses pour demander que le Professeur Yuri Bandazhevsky soit libéré et que, dans cette attente, il reçoive les soins médicaux nécessités par son état de santé.

Courant 2002, une action a été introduite auprès de la Commission des Droits de l'Homme des Nations Unies et la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme a formulé un recours auprès du Groupe de Travail de l'ONU sur la Détention Arbitraire.

En septembre 2002, le Professeur Yuri Bandazhevsky ayant été sujet à de graves troubles du comportement et son épouse ayant craint que des drogues et psychotropes lui aient été administrés en prison, le CODHOS est une nouvelle fois intervenu auprès des autorités biélorusses.

Début octobre 2002, le CODHOS a pris l'initiative d'adresser une lettre au Président de l'Académie des Sciences de Biélorussie, Mikhail V. Myasnikovich.

Le 23 janvier 2003, Amnesty International a organisé une conférence de presse à dimension européenne pour rendre public le cas du Professeur Yuri Bandajevsky. À cette occasion et à la demande du Comité Bandajevsky de Grenoble, le CODHOS a rédigé un communiqué qui a été diffusé aux journalistes présents.

En octobre 2003, Yves Quéré s'est rendu à Minsk. Lors d'une conférence donnée à l'Académie biélorusse, lui et l'Ambassadeur de France en Biélorussie ont insisté sur la gravité

de cette affaire. Simple coïncidence ou non, le lendemain de cette conférence, l'épouse du Professeur Yuri Bandazhevsky a reçu l'autorisation de lui rendre visite et de lui apporter de la nourriture tous les jours ouvrables au lieu des quelques jours par an permis antérieurement.

Le 07 novembre 2003, le CODHOS a adressé nouvelle lettre de protestation aux autorités biélorusses.

Le 08 février 2004, le CODHOS a appris que le Professeur Yuri Bandazhevsky avait signé une demande de relégation et qu'il pourrait être affecté dans un camp de travail du district de Vetka. Ce territoire est éloigné de sa famille, contaminé par la radioactivité et l'establishment local lui est hostile.

CHINE

Docteur Jiang Yanyong

Chirurgien

Le Docteur Jiang Yanyong, chirurgien âgé de 72 ans, a été arrêté et mis en détention le 1er juin 2004 dans un lieu tenu secret, sans avoir eu connaissance des charges retenues à son encontre, et sans avoir pu s'entretenir avec un avocat.

Avant d'être arrêté, le Docteur Jiang Yanyong avait écrit deux lettres qui ont probablement été à l'origine de ces ennuis :

- Dans une première lettre publiée dans le journal « Times », le Docteur Jiang Yanyong a dénoncé la minimisation par le gouvernement chinois de la gravité de l'épidémie du SRAS en 2003. Suite à cette publication, le gouvernement chinois a renvoyé le Ministre de la Santé et le Maire de Pékin. Il a aussi été contraint de fournir davantage de renseignements sur l'étendue de l'épidémie et de lancer des actions de sensibilisation auprès de la population.

- Dans une seconde lettre, le Docteur Jiang Yanyong a rappelé aux autorités chinoises que l'assaut militaire dirigé contre les civils sur la place Tiananmen le 04 juin 1989 n'avait pas été oublié avec le temps, et que les sentiments de désarroi et de colère de la population étaient sans cesse croissants. Le Docteur Jiang Yanyong a également fait un récit poignant de ce qu'il a vu le jour du massacre aux urgences d'un hôpital de Pékin dont il dirigeait le service de chirurgie.

Au début du mois de juillet 2004, le Réseau International et François Jacob ont adressé des lettres de protestation aux autorités chinoises.

Contre toute attente, le 19 juillet 2004, le Docteur Jiang Yanyong a été libéré après avoir été détenu de façon arbitraire pendant 45 jours.

Docteur Bingzhang Wang

Médecin

Le Docteur Bingzhang Wang, âgé de 56 ans, est diplômé de la faculté de médecine de Pékin. Dans les années 70, il a été l'un des premiers étudiants de Chine à être autorisé à aller étudier au Canada et aux Etats-Unis. C'est en s'installant à l'étranger qu'il a commencé à prendre part à des activités dissidentes.

En 1979, il s'est impliqué dans la formation du mouvement démocratique "China Spring" et est devenu le président de l'"Alliance Chinoise pour la Démocratie". En 1998, il est retourné secrètement en Chine pour promouvoir la création du "Parti Démocratique Chinois" (CDP), premier parti d'opposition dont les instigateurs ont été rapidement arrêtés et emprisonnés sur ordre du gouvernement chinois. Le Docteur Wang a alors été expulsé de Chine.

En juin 2002, il s'est rendu au Vietnam avec deux autres dissidents. Après une réunion avec un activiste, tous trois ont été appréhendés par un groupe d'hommes habillés en civil qui se sont présentés comme des officiers de police vietnamiens, mais qui vraisemblablement étaient des agents chinois. Ils ont été conduits à la frontière chinoise où d'autres agents les ont pris en charge. Le 04 décembre 2002, tandis qu'ils étaient détenus depuis 6 mois, le gouvernement chinois a officiellement annoncé leur incarcération. Le lendemain de cette annonce publique, les deux autres dissidents ont été libérés, mais le Docteur Wang a été accusé d'espionnage et d'activités terroristes.

Le 10 février 2003, au terme d'un procès qui a violé à plusieurs égards les règles internationales de procédure judiciaire, la Cour de Shenzhen a condamné le Docteur Wang à la prison à vie. L'appel interjeté contre cette décision a immédiatement été rejeté. Le Docteur Wang a été mis en détention dans une cellule d'isolement de la prison de Shaoguan.

Le Docteur Wang a été condamné sans qu'aucun élément de preuve n'ait été rendu public et n'ait permis de légitimer les charges retenues à son encontre. Étant donné ses activités en faveur de la démocratie et les circonstances de son arrestation, il est très probable que la raison de sa condamnation soit de nature politique. En mai 2003, le groupe de travail des Nations Unies sur la détention arbitraire a indiqué que l'arrestation et la détention du Docteur Wang contrevenaient aux articles 9, 10 et 11 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Ces articles portent sur l'interdiction de la détention arbitraire, les règles de procédure judiciaire et les droits des prévenus.

En janvier 2004, le Docteur Wang a commencé une grève de la faim. Le 24 janvier 2004, ayant eu une attaque, il a été hospitalisé pour un mois.

Le 07 octobre 2004, ayant appris que le Docteur Wang souffrait d'une phlébite, d'une hépatite et d'un ulcère, François Jacob est intervenu en sa faveur auprès des autorités chinoises.

CUBA

Francisco Pastor Chaviano Gonzalez
Mathématicien

Francisco Pastor Chaviano Gonzalez a été arrêté le 07 mai 1994, trois mois après avoir adressé au Président Fidel Castro une lettre dans laquelle il réclamait la libération de prisonniers politiques. Il a été condamné en avril 1995 à une peine de quinze ans d'emprisonnement pour révélation de secrets d'État et falsification de documents. Cependant, ses fonctions de Président du Conseil National pour les Droits de l'Homme constituent probablement le véritable motif de cette condamnation.

Les conditions dans lesquelles le procès s'est déroulé ont violé les règles de droit international en matière de procédure judiciaire: interdiction faite aux journalistes étrangers, diplomates ou témoins de la défense de prendre connaissance des témoignages déposés contre l'accusé ; audience non publique ; incompétence du tribunal militaire ; interdiction faite au prévenu d'avoir accès aux documents servant de base à son arrestation.

Le caractère injustifié de la condamnation de Francisco Pastor Chaviano Gonzales et la violation des règles internationales ont conduit le CODHOS à intervenir à plusieurs reprises en sa faveur auprès des autorités cubaines et du Président de l'Académie des Sciences de Cuba.

Amnesty International reconnaît Francisco Pastor Chaviano Gonzalez comme « prisonnier de conscience ».

Marta Beatriz Roque Cabello
Économiste

Marta Beatriz Roque Cabello, économiste âgée de 57 ans, était anciennement professeur de mathématiques et de statistiques. Elle a perdu son poste à l'Université de La Havane en

1990 après avoir fait un rapport démontrant les importantes fautes de gestion perpétrées au sein du Ministère du Tourisme cubain. Elle a ensuite fondé le « Cuban Institute for Independent Economists » qui réalise et diffuse des analyses économiques sur Cuba.

Marta Beatriz Roque Cabello a été arrêtée le 20 mars 2003 avec de nombreux autres cubains, tandis qu'ils protestaient contre l'incarcération de prisonniers politiques. Un mois auparavant, le chef de la diplomatie américaine à Cuba s'était rendu chez elle pour discuter avec un groupe de dissidents. À la suite de cette visite, les agents de la sécurité cubains avaient effectué une perquisition à son domicile et s'étaient emparés de livres, de documents écrits, d'un fax et d'une machine à écrire. Le 03 avril 2003, elle a été condamnée à une peine de 20 ans d'emprisonnement pour « collaboration avec un pouvoir étranger et atteinte à la sécurité de l'Etat ».

Amnesty International, qui a mené une enquête sur la situation des personnes arrêtées en même temps que Marta Beatriz Roque Cabello, a confirmé que leurs activités n'étaient pas de nature criminelle, ne portaient pas atteinte à la sécurité de l'Etat et les a reconnu comme « prisonniers de conscience ».

Le CODHOS est intervenu auprès des autorités cubaines en faveur de Marta Beatriz Roque Cabello les 02 mai et 07 novembre 2003.

Contre toute attente, le 22 juillet 2004, Marta Beatriz Roque Cabello a été libérée de prison. La raison de cette libération aurait été l'importante détérioration de son état de santé depuis son arrestation.

Oscar Manuel Espinosa Chepe
Économiste

Oscar Manuel Espinosa Chepe est un économiste indépendant, âgé de 64 ans, très connu pour ses rapports et analyses critiquant les actions du gouvernement cubain. Il a travaillé en

tant qu'économiste pour le Ministère Cubain des Investissements Etrangers jusqu'en 1992, date à laquelle, suite à un échange d'opinions avec ses collègues, il a été renvoyé.

Il a été arrêté le 20 mars 2003 avec 75 autres dissidents, tandis qu'ils participaient à un rassemblement de protestation contre l'incarcération de prisonniers politiques.

Jusqu'à son arrestation, le gouvernement cubain semblait tolérer ses prises de position, puisque Oscar Manuel Espinosa Chepe était autorisé à faire quotidiennement une courte émission de radio intitulée « Chatting with Chepe » et dans laquelle il exprimait son point de vue sur l'économie.

Oscar Manuel Espinosa Chepe a été libéré le 29 novembre 2004, après être resté 19 mois en prison. Cette libération était inattendue puisqu'il était condamné à une peine de 20 ans d'emprisonnement.

Heureux d'avoir retrouvé sa famille, Oscar Manuel Espinoza Chepe a remercié les membres du Réseau d'être intervenus à plusieurs reprises en sa faveur et a demandé que l'ensemble des correspondants continuent d'agir pour toutes les personnes encore injustement détenues.

François Jacob a adressé une lettre de remerciements aux autorités cubaines le 07 décembre 2004.

ÉTATS-UNIS

Mohammad Jassem 'Abd Al-Issawi,
Ingénieur civil irakien
Fwad Mahmoud Al-Rabiah,

Ingénieur en aéronautique koweïtien

Le 15 juin 2004, le Réseau International a diffusé une demande d'intervention auprès des autorités américaines en faveur d'un ingénieur irakien Mohammad Jassem 'Abd Al-Issawi et d'un ingénieur koweïtien Fwad Mahmoud Al-Rabiah. Le Réseau a appris la situation inquiétante de ces deux scientifiques par Amnesty International.

Mohammad Jassem 'Abd Al-Issawi est détenu depuis le 17 décembre 2003 dans une section sous haute sécurité de la prison d'Abou Ghraib en Irak. Depuis son incarcération, ni le Comité International de la Croix Rouge, ni sa famille n'ont pu lui rendre visite, et tous craignent qu'il ait subi et subisse encore des traitements inhumains et des actes de torture physiques et psychologiques en prison. Au début des années 1980, Mohammad Jassem 'Abd Al-Issawi s'est beaucoup impliqué dans un mouvement étudiant irakien et a été contraint de fuir l'Irak en 1986 pour échapper à la répression des autorités. Il s'est alors réfugié dans des camps en Syrie, au Pakistan et en Iran. En 1989, une amnistie présidentielle lui a permis de retourner en Irak.

Fwad Mahmoud Al-Rabiah est diplômé de l'« Embry-Riddle Aeronautical University » de Daytona Beach en Floride. Pour des raisons religieuses, il a participé à de nombreuses actions humanitaires en Bosnie, au Kosovo, en Afghanistan et au Bangladesh. Fwad Mahmoud Al-Rabiah a été capturé au début de l'année 2002 par les membres d'une tribu en Afghanistan et a été livré aux autorités pakistanaises en échange d'une prime. Après être resté peu de temps dans une prison pakistanaise, il a été transféré à la prison de Guantanamo où il est toujours aujourd'hui. Le Comité International de la Croix Rouge sait que sa famille a reçu plusieurs lettres dans lesquelles il indiquait qu'il n'était pas maltraité en prison. Fwad Mahmoud Al-Rabiah est l'un des 12 koweïtiens dont les familles ont porté plainte devant la Cour Suprême des Etats-Unis contre le Président George W. Bush, le Secrétaire de la Défense Donald H. Rumsfeld et d'autres autorités.

A ce jour, aucun d'entre eux n'a été jugé. Ils n'ont pas pu s'entretenir avec un avocat et les charges retenues à leur encontre n'ont pas été communiquées.

Le 17 juin 2004, François Jacob a écrit aux autorités américaines pour demander que Mohammad Jassem 'Abd Al-Issawi, Fwad Mahmoud Al-Rabiah et l'ensemble des prisonniers détenus par les États-Unis dans le monde bénéficient de procès justes et équitables, et que leurs conditions de détention soient conformes aux règles des Nations-Unies sur le traitement des prisonniers.

INDE

Sreeni Pattathanam

Professeur de mathématiques

En mars 2003, Jean-Claude Pecker avait alerté le CODHOS sur la situation de Sreeni Pattathanam, professeur de mathématiques ayant dénoncé dans un livre les prétendues actions miraculeuses d'un prêcheur connu en Inde (Hindu God-woman). Le Comité était alors intervenu auprès du Premier Ministre indien et du Président de l'Académie des Sciences indienne.

N'ayant eu aucune information récente et s'inquiétant du sort réservé à Sreeni Pattathanam, le Réseau International a décidé en janvier 2004 de joindre un correspondant en contact avec sa famille. Le CODHOS a ainsi pu obtenir, le 05 février 2004, des précisions sur ce cas.

La réédition du livre de Sreeni Pattathanam a effectivement provoqué le mécontentement des adeptes de Hindu God-woman. L'un d'entre eux a déposé une plainte auprès des représentants locaux du gouvernement afin que ceux-ci engagent une action en justice pour insulte aux sentiments religieux (en Inde, seules les instances gouvernementales sont habilitées à engager une telle action devant la justice). Après avoir chargé la police de mener une enquête et d'établir un rapport, le gouvernement n'a pas jugé utile d'engager des poursuites à l'encontre de Sreeni Pattathanam, mais a décidé d'organiser une rencontre entre les parties. Le plaignant n'ayant jamais répondu à cette invitation, l'affaire n'est à ce jour pas allée plus loin et le livre de Sreeni Pattathanam n'est pas interdit à la vente.

IRAN

Professeur Hashem Aghajari
Historien

Avant d'être arrêté pour avoir appelé à une réforme interne du clergé islamique lors d'une conférence, le Professeur Hashem Aghajari enseignait l'histoire à l'Université Tarbiat Modarress de Téhéran.

Le 13 novembre 2002, en première instance, il a été condamné à mort par pendaison, à recevoir 74 coups de fouet, et à effectuer une peine de 8 ans d'emprisonnement pour blasphème.

Suite à une forte protestation des étudiants, la majorité des membres du gouvernement iranien se sont prononcés en faveur d'une révision du procès.

Le 25 novembre 2002, le CODHOS a demandé aux autorités iraniennes d'user de leur influence pour que cette affaire se résolve en accord avec les règles de la justice iranienne relatives au principe de clémence. Une copie de cette lettre a été envoyée à l'Ambassadeur d'Iran auprès de l'UNESCO et au Président de l'Académie des Sciences d'Iran.

Le 04 mai 2004, la Cour de première instance a confirmé la condamnation à mort, mais la Cour Suprême iranienne a cassé la décision des juges du fond et renvoyé l'affaire devant un autre tribunal le 1^{er} juin 2004.

Le 17 juillet 2004, le Professeur Hashem Aghajari a été condamné à une peine de 3 ans d'emprisonnement suivis de 5 années de privation de ses droits sociaux. Il a interjeté appel de cette décision.

LAOS

Latsami Khamphoui

Economiste

Début décembre 2004, le Réseau International a appris la libération de Latsami Khamphoui, ancien Ministre de l'Économie du Laos.

Latsami Khamphoui avait été condamné en 1990 à une peine de 14 ans d'emprisonnement pour avoir critiqué la politique menée par le gouvernement laotien et suggéré des réformes économiques.

Le 17 décembre 2004, son état de santé s'étant gravement détérioré pendant son incarcération, Latsami Khamphoui est arrivé en France pour être soigné. Plusieurs membres de sa famille vivent en France.

LIBYE

**Kristiana Malinova Valcheva, Nasya Stojcheva Nenova, Valentina Manolova Siropulo,
Valya Georgieva Cherveniyashka, Snezhanka Ivanova Dimitrova**
Infirmières bulgares
Docteur Ashraf Ahmad Jum'a
Médecin palestinien

Le 06 mai 2004, cinq infirmières bulgares et un médecin palestinien ont été condamnés à mort par la Cour criminelle de Benghazi, en Libye. Ils ont été reconnus responsables de la

contamination par le virus VIH de 426 enfants et du décès de 40 autres lorsqu'ils travaillaient à l'Hôpital Al Fateh de Benghazi. Neuf médecins libyens ont quant à eux été acquittés. Les condamnés, qui n'ont cessé de clamer leur innocence depuis le début de l'affaire, ont interjeté appel devant la Cour suprême de Libye. Il leur faudra malheureusement attendre au moins un an avant d'être entendus une nouvelle fois.

De nombreuses réclamations ont été formulées à propos de la procédure judiciaire. Les experts médicaux, qui ont témoigné au procès, ont notamment fait valoir que les preuves utilisées pour justifier la condamnation étaient sans consistance et résultaient de « confessions » des défendeurs obtenues sous la torture. Il apparaît d'ailleurs que huit membres des forces de sécurité, un médecin et un traducteur ont été arrêtés pour avoir commis des actes de torture, mais que la Cour criminelle de Benghazi s'est déclarée incompétente pour statuer sur leur cas. Lors du procès des infirmières et du médecin, la Cour aurait ignoré les allégations portant sur le manque d'hygiène dans cet hôpital. Le Professeur Luc Montagnier, qui a découvert le VIH et a été désigné par la Fondation Gaddafi pour mener une enquête sur la cause de la contamination dans l'établissement, a mis en avant la thèse de la négligence et du manque d'hygiène plutôt que la thèse d'un acte de malveillance. Il a aussi rappelé que d'autres patients avaient été contaminés après que les professionnels de santé incriminés aient été arrêtés.

En septembre 2004, les autorités libyennes ont construit un bâtiment spécial dans une prison de Tripoli pour la détention des infirmières. Auparavant, elles étaient détenues dans un autre établissement pénitentiaire où elles ont été victimes de maltraitance du fait du motif de leur condamnation.

En 2004, plusieurs personnalités de la communauté internationale, dont le Chancelier allemand Gerhard Schroeder, le Président de la Commission Européenne Romano Prodi, l'ancien Président yougoslave Zoran Lilic et le Révérend Jesse Jackson, se sont rendues en Libye pour demander leur libération.

Les Présidents de la National Academy of Sciences et de l'IOM sont intervenus en leur faveur auprès du Colonel Mu'ammar al-Gaddafi, le 18 août 2004. Le 22 octobre 2004, répondant à une demande d'intervention du Réseau International en date du 20 octobre, François Jacob a également adressé une lettre de protestation au leader libyen.

Le 03 décembre 2004, n'ayant pas eu d'information récente sur le sort de ces professionnels de la santé, les membres du CODHOS ont décidé d'adresser une nouvelle lettre de protestation aux autorités libyennes.

MALAISIE

Anwar Ibrahim
Économiste

Anwar Ibrahim a été arrêté en septembre 1998. Deux semaines auparavant, il avait été démis de ses fonctions d'adjoint au Premier Ministre et au Ministre des Finances pour avoir critiqué publiquement la politique économique menée par le Premier Ministre Mahathir Mohamad.

Deux procédures judiciaires ont été engagées à son encontre. Toutes deux se sont déroulées dans des conditions non conformes aux règles de procédure du droit international et ont été largement critiquées par la communauté internationale. En 1999, Monsieur Anwar a été condamné à une peine de 6 ans d'emprisonnement pour abus de pouvoir pour être intervenu dans les investigations de la police, et en 2000 à une peine de 9 ans d'emprisonnement pour pédérastie. Ces deux peines devaient être exécutées de manière consécutive.

En avril 2003, tandis que Anwar Ibrahim venait d'accomplir la première peine—grâce à une réduction de peine d'un an pour bonne conduite—la Haute Cour a accepté de statuer sur un appel interjeté contre la seconde décision le condamnant.

Le 02 septembre 2004, la Cour Suprême de Malaisie s'est prononcée en faveur de la libération de Anwar Ibrahim.

La libération de Anwar Ibrahim a été saluée par la communauté internationale et perçue comme un signe très encourageant pour le respect des Droits de l'Homme et des règles de droit en Malaisie. Le Réseau International et ses membres étaient intervenus en sa faveur à de nombreuses reprises depuis 1999.

PAKISTAN

Docteur Younis Sheikh

Médecin et enseignant

Arrêté par la police le 04 octobre 2000 suite à la dénonciation d'un de ses étudiants de l'Ecole de Médecine d'Islamabad, le Docteur Younis Sheikh a été condamné à mort pour blasphème en août 2001. En novembre 2001, le Docteur Younis Sheikh a interjeté appel de cette décision.

Le 23 décembre 2002 et le 10 février 2003, le CODHOS est intervenu auprès des autorités pakistanaises pour demander sa libération.

Le 21 janvier 2004, le CODHOS a été heureux d'apprendre que le Docteur Younis Sheikh avait été acquitté et venait d'être libéré de prison. La nouvelle n'a été rendue publique que lorsque le Docteur Younis Sheikh a pu quitter le Pakistan, car il arrive que des prisonniers initialement accusés de blasphème soient tués par des extrémistes à leur sortie de prison. Le Docteur Younis Sheikh a rejoint la Suisse qui lui a offert l'asile sur son territoire.

Le 26 janvier 2004, François Jacob a adressé une lettre de remerciements aux autorités pakistanaises.

RUSSIE

Docteur Igor Soutiaguine

Physicien

Le Docteur Igor Soutiaguine est un physicien âgé de 39 ans, marié et père de deux enfants.

De 1989 à son arrestation, il a travaillé pour l'Académie des Sciences de Russie et s'est principalement intéressé aux armes nucléaires, aux traités de non-prolifération en Russie, en

Asie et aux Etats-Unis. En complément de son activité principale de chercheur, il a aussi travaillé pour le société Alternative Futures basée au Royaume-Uni.

En octobre 1999, des agents russes se sont rendus à son domicile à Kaluga, ont fait des recherches, ont confisqué des archives et l'ont emmené pour « l'entendre comme témoin ». Au terme de trois jours d'interrogatoires pendant lesquels il n'a pas pu s'entretenir avec un avocat, le Docteur Soutiaguine a été mis en détention à la prison de Kaluga pour trahison. Il a été accusé d'avoir communiqué des informations confidentielles et classées secret d'état à deux membres de la société Alternatives Futures qui, selon la police russe, travaillaient pour l'« US military intelligence agency ».

Le 27 décembre 2001, après avoir entendu une première fois les parties, le tribunal a décidé de renvoyer l'affaire pour que de nouvelles investigations soient faites. Parallèlement, le Docteur Igor Soutiaguine a été transféré à la prison Lefortovo de Moscou, où les conditions de détention sont connues pour être extrêmement difficiles. L'état de santé du Docteur Soutiaguine s'est alors fortement détérioré.

En novembre 2003, l'affaire a de nouveau été portée devant les tribunaux et un jury a été nommé. En février 2004, de façon soudaine, le procès a été suspendu et le juge principal a été révoqué.

Le 07 avril 2004, le Docteur Soutiaguine a finalement été condamné à une peine de 15 ans d'emprisonnement dans un camp à régime sévère. Le jury d'assises l'a reconnu coupable d'espionnage au profit des Etats-Unis. Le Docteur Igor Soutiaguine a pourtant fait valoir que les renseignements fournis appartenaient tous au domaine public.

L'affaire ayant été classée sous secret d'état par les autorités russes, la procédure judiciaire a été confidentielle. Malgré cela, de nombreuses enquêtes ont montré que les droits des prévenus avaient été violés à plusieurs égards. C'est sur ce fondement que les avocats du Docteur Soutiaguine ont interjeté appel.

Le 17 août 2004, la Cour Suprême de Russie a confirmé la décision de condamnation. Les avocats du Docteur Soutiaguine ont décidé de porter l'affaire devant la Cour Européenne.

Docteur Valentin Danilov

Physicien

Le Docteur Valentin Danilov est un physicien âgé de 53 ans.

Ses travaux portent principalement sur l'effet de l'activité solaire sur les satellites spatiaux. Au moment de son arrestation, il dirigeait le Centre de Thermo-Physique de l'Université Technique de Krasnoyarsk en Sibérie.

Le Docteur Danilov a été arrêté le 16 Février 2001 pour espionnage, détournement de fonds et divulgation à un institut scientifique chinois d'informations confidentielles sur les satellites. L'université dans laquelle il travaillait avait des relations d'affaires et des contrats

juridiques avec cet institut. Le Docteur Danilov a fait valoir pour sa défense que les informations transmises étaient publiées dans de nombreux journaux scientifiques et n'étaient plus classées confidentielles depuis plus de 10 ans. Ses collègues de l'université ont confirmé ses allégations.

Après avoir passé un an et demi en détention préventive dans des conditions très difficiles, le Docteur Danilov, qui souffrait d'hypertension, a fait une attaque. Une juridiction régionale l'a alors autorisé à être libéré sous contrôle en attendant d'être jugé moyennant le versement de 4000 \$. Cette somme a été réunie grâce à l'« American Physical Society » qui a fait une collecte auprès de scientifiques américains.

Le procès s'est ouvert le 02 octobre 2003. Le 30 décembre 2003, la Cour Territoriale de Krasnoyarsk a décidé que le Docteur Danilov n'était pas coupable et l'a exonéré de toutes les charges retenues contre lui. Le Ministère Public a interjeté appel en invoquant que les avocats avaient fait pression sur le jury. En juin 2004, la Cour Suprême de Russie a infirmé la décision des juges du fond et ordonné que l'affaire soit de nouveau jugée. Cette nouvelle décision a été fortement critiquée en Russie et à l'étranger, car les délibérations n'ont duré qu'un quart d'heure.

Le second procès s'est donc ouvert le 14 septembre 2004 devant la Cour Territoriale de Krasnoyarsk composée d'un nouveau jury. Le 25 novembre 2004, le Docteur Danilov a été reconnu coupable et a été condamné à une peine de 14 ans d'emprisonnement.

Le 03 décembre 2004, François Jacob a demandé au Président de l'Académie des Sciences de Paris d'intervenir auprès des autorités russes en faveur des Docteurs Soutiaguine et Danilov.

Les décisions de condamnation de ces deux physiciens ont eu un effet important sur la communauté scientifique russe qui hésite désormais à faire des recherches sur des sujets sensibles et est plus réticente à travailler en collaboration avec l'étranger.

TURQUIE

Docteur Alp Ayan
Psychiatre

Le CODHOS a été informé par l'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme du cas du Docteur Alp Ayan, psychiatre spécialisé dans la réhabilitation des victimes de torture et membre de la Fondation des Droits de l'Homme en Turquie.

Dans une première affaire, le Docteur Alp Ayan a été arrêté avec plusieurs dizaines d'autres personnes tandis qu'ils se rendaient aux obsèques de l'un des prisonniers tués lors du soulèvement qui a eu lieu le 26 septembre 1999 à la prison d'Ankara. Il a alors passé 113 jours en détention avant d'être libéré le temps de la procédure. Il a été accusé de « participation à une manifestation illégale » et de « résistance avec violence aux forces de police ». Une vidéo filmée par des journalistes et présentée à la Cour a pourtant montré que les personnes venues assister aux funérailles étaient parfaitement calmes et que la police avait utilisé la violence pour les empêcher de suivre la cérémonie. Néanmoins, après un procès qui a duré plus de 4 ans, le Docteur Alp Ayan a été condamné le 13 février 2004 à une peine de 18 mois et un jour d'emprisonnement. Il est prévu qu'il interjette appel de cette décision.

Dans une seconde affaire, le Docteur Alp Ayan a été accusé « d'insultes envers le Ministre de la Justice » pour avoir lu, en janvier 2001 lors d'une manifestation, un communiqué de presse critiquant les exactions commises en décembre 2000 durant le transfert forcé par le gouvernement de nombreux détenus dans les prisons de type F1 et qui s'est soldé par la mort de 32 personnes. Le Docteur Alp Ayan a été condamné en juin 2002 à une peine d'un an d'emprisonnement et a interjeté appel de cette décision. Le 26 mars 2004, le Docteur Alp Ayan a été acquitté dans une affaire similaire où il était accusé « d'insultes envers le Ministère de la Justice et la Gendarmerie » pour une déclaration publique dénonçant les nombreux actes de torture et traitements inhumains et dégradants recensés dans les prisons de type F1, et incitant la population à réagir contre ces prisons. (Prisons de construction récente dans lesquelles les détenus sont placés dans des cellules contenant une à trois personnes et dans lesquelles les prisonniers sont souvent soumis au comportement abusif des gardiens et officiers)

Enfin, le 26 avril 2004, dans une troisième affaire où il était accusé d'avoir tenu une nouvelle conférence illégale sur les conditions de vie des détenus dans les prisons de type F1, le Docteur Alp Ayan a été acquitté par la Cour pénale de première instance d'Izmir.

VIETNAM

Docteur Nguyen Dan Que
Endocrinologue

Le Docteur Nguyen Dan Que est connu dans le monde entier pour son action en faveur de la promotion des Droits de l'Homme au Vietnam. Son travail a été récompensé par de nombreux prix, tels que « the Raoul Wallenberg Human Rights Award », « the Robert F.

Kennedy Memorial Human Rights Award », « the Hellmann-Hammett Award », et il a été nommé à deux reprises par le Congrès américain pour l'obtention du Prix Nobel de la Paix.

Le Docteur Nguyen Dan Que a été arrêté une première fois en 1978 et détenu sans procès pendant 10 ans dans des conditions très difficiles.

En juin 1990, il a de nouveau été arrêté et condamné à une peine de 20 ans d'emprisonnement pour avoir publié un manifeste appelant le peuple vietnamien à soutenir le mouvement « High Tide of Humanism » dont l'objet était la promotion de la démocratie et le respect des Droits de l'Homme au Vietnam. En août 1998, bénéficiant d'une amnistie présidentielle, il a été libéré.

Après cette deuxième remise en liberté, le gouvernement vietnamien a demandé au Docteur Nguyen Dan Que de quitter le pays. Ayant refusé, il a été placé sous surveillance constante et a reçu une interdiction d'exercer la médecine.

Les 14 juin et 21 octobre 1999, le CODHOS est intervenu auprès des autorités vietnamiennes pour demander que le Docteur Nguyen Dan Que recouvre le plein exercice de ses droits et qu'il cesse d'être surveillé.

Le 17 mars 2003, près de cinq années après sa seconde libération, le Docteur Nguyen Dan Que a de nouveau été arrêté par les forces de sécurité de Saigon, tandis qu'il s'apprêtait à se rendre dans un cybercafé où il écrivait des messages critiquant l'attitude du gouvernement dans le domaine des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

Le 24 mars 2003, considérant que le Docteur Nguyen Dan Que n'avait fait qu'exprimer et défendre pacifiquement ses convictions, le CODHOS a demandé aux autorités vietnamiennes d'user de leur influence pour qu'il soit libéré rapidement.

Le 12 septembre 2003, inquiet de n'avoir reçu aucune information récente, le Réseau International a diffusé une nouvelle demande d'intervention. Torsten Wiesel et 11 lauréats du Prix Nobel, dont Claude Cohen-Tannoudji et François Jacob, ont répondu à cet appel en adressant une lettre de protestation aux autorités vietnamiennes et au Secrétaire Général américain Colin Powell.

Suite à ces actions, dans une lettre du 07 octobre 2003, Colin Powell a informé le Réseau International qu'il s'était directement entretenu du cas du Docteur Nguyen Dan Que avec le Ministre des Affaires Etrangères vietnamien lors d'une rencontre en date du 1^{er} octobre 2003. Colin Powell a aussi précisé que le Secrétariat à la Démocratie, aux Droits de l'Homme et au Travail américain, l'Ambassade des Etats-Unis à Hanoi, ainsi que plusieurs départements de l'administration officielle américaine faisaient régulièrement pression sur les autorités vietnamiennes pour obtenir la libération du Docteur Nguyen Dan Que.

Les différentes Académies sont intervenues une nouvelle fois le 20 février 2004.

En prévision du procès fixé au 29 juillet 2004, le CODHOS a demandé aux autorités vietnamiennes de veiller à ce que celui-ci se déroule dans le respect des règles internationales de procédure, qui prévoient notamment un procès juste, équitable, public, et un tribunal impartial et indépendant. Le CODHOS a également insisté sur l'importance du fait que le Docteur Nguyen Dan Que puisse préparer sa défense avec l'assistance d'un avocat qu'il aura

choisi, conformément à l'article 14 (3) (b) de la Convention internationale sur les droits civils et politiques.

Le 29 juillet 2004, le Docteur Nguyen Dan Que a été condamné à une peine de 30 mois d'emprisonnement.

Pour protester contre cette décision, le Président du Réseau International, Torsten Wiesel, a écrit aux autorités vietnamiennes le 02 août 2004, et François Jacob le 25 août 2004.

ANNEXE

- **Rapport d'activité du CODHOS pour l'année 2004**

Rapport d'activité du CODHOS pour l'année 2004

Correspondants	Objet	Réponse
Réseau aux membres du CODHOS, le 21 janvier 2004. Pakistan.	Libération du Dr. Younis Sheikh le 21 novembre 2003 lors de son second procès.	F. Jacob a adressé une lettre de remerciements aux autorités pakistanaïses, le 26

		janvier 2004.
Réseau aux membres du CODHOS, le 23 janvier 2004. Guatemala.	Condamnation à 30 ans d'emprisonnement du colonel qui avait ordonné en septembre 1990 l'assassinat de Myrna Elizabeth Mack Chang, anthropologue guatémaltèque travaillant alors sur l'appauvrissement, le déplacement et la dissémination de la communauté indigène Maya au Guatemala.	
C. Corillon à E. Baulieu, Président de l'Académie des Sciences de Paris, le 27 janvier 2004. Réseau.	Adhésion de l'Académie des Sciences de Paris à l'Israeli-Palestinian Science Organization (IPSO).	
Réseau aux membres du CODHOS, le 05 février 2004. Inde.	Classement de l'affaire impliquant Sreeni Pattathanam, professeur de mathématiques indien ayant dénoncé dans un livre les prétendues actions miraculeuses d'un prêcheur connu..	
G. Toulouse à F. Jacob, le 09 février 2004. Biélorussie.	Dernières informations concernant une probable relégation du Pr. Yuri Bandazhevsky.	
C. Corillon aux membres du CODHOS, le 20 février 2004. Vietnam.	Nouvelle demande d'intervention en faveur du Dr. Nguyen Dan Que, médecin endocrinologue vietnamien arrêté et mis en détention en mars 2003 pour avoir critiqué l'attitude du gouvernement dans le domaine des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales.	Le 24 février 2004, F. Jacob a demandé au Président de l'Académie des Sciences d'intervenir. Celui-ci a adressé une lettre de protestation aux autorités vietnamiennes le 05 mars 2004.
Ariel Felipe, Ambassadeur de Cuba en France, à F. Jacob, le 11 mars 2004. Cuba.	Déclaration du 09 mars 2004 de l'Académie des Sciences de Cuba pour dénoncer l'interdiction faite par le gouvernement américain aux éditeurs de journaux scientifiques américains de publier des articles dont les auteurs sont issus de pays soumis à l'embargo économique.	Transmission pour attribution à E. Baulieu, Président de l'Académie des Sciences de Paris, le 15 mars 2004.
C. Corillon aux membres du Comité exécutif du Réseau, le 18 mars 2004. Cuba.	Transmission pour signature d'une lettre destinée à l'administration des Etats-Unis à propos des mesures prises à l'encontre des scientifiques issus de pays soumis à l'embargo.	Signature de la lettre par F. Jacob, le 19 mars 2004.
C. Corillon aux membres du CODHOS, le 31 mars 2004. Turquie.	Intervention en faveur du Dr. Alp Ayan, psychiatre poursuivi devant les instances judiciaires turques dans trois affaires différentes ayant trait à la dénonciation des conditions de détention dans les prisons de type F1.	Lettre de protestation adressée par F. Jacob aux autorités turques, le 19 avril 2004.

Réseau International aux membres du CODHOS, le 03 mai 2004. Turquie.	Acquittement le 26 avril 2004 du Dr. Alp Ayan dans la procédure où il était accusé d'avoir tenu une manifestation illégale. D'autres affaires concernant le Dr. Alp Ayan sont encore en suspens devant les instances judiciaires turques.	
Réseau International aux membres du CODHOS, le 03 mai 2004. Turquie.	Acquittement le 26 avril 2004 du Docteur Alp Ayan dans la procédure où il était accusé d'avoir tenu une manifestation illégale. D'autres affaires concernant le Dr. Alp Ayan sont encore en suspens devant les instances judiciaires turques.	Une lettre de remerciement a été adressée aux autorités turques le 13 mai 2004 par F. Jacob.
Haut commissariat aux droits de l'homme des Nations Unies à F. Jacob, le 13 mai 2004. Syrie.	En octobre 2002, le Réseau International avait adressé une pétition au Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire des Nations Unies concernant Aref Dalila, économiste syrien condamné en 2001 à une peine de 10 ans d'emprisonnement pour avoir formé un groupe critiquant le système politique syrien. Ayant reçu en janvier 2004 l'avis du gouvernement syrien sur ce cas, le Groupe de Travail sur la Détention Arbitraire des Nations Unies envisage désormais d'examiner la situation de Aref Dalila durant sa prochaine session.	
Académie des sciences à F. Jacob, le 13 mai 2004.	Transmission d'un projet de règlement intérieur pour le CODHOS	Réponse de F. Jacob, le 14 mai 2004.
C. Corillon à F. Jacob, le 27 mai 2004.	Création par Rolf Bloch, Harald Reuter, et Peter Schindler de la société « Swiss Friends of IPSO » ayant pour objet de collecter des fonds pour l'IPSO.	
C. Corillon aux membres du Réseau, le 27 mai 2004. États-Unis	Le 02 avril 2004, le Réseau International a écrit à l'administration des Etats-Unis à propos des mesures prises à l'encontre des scientifiques issus de pays soumis à l'embargo.	Réponse du « U.S Department of the Treasury », le 13 mai 2004.
C. Corillon aux membres du Comité exécutif du Réseau, le 27 mai 2004.	Le Pr. John Eckert a proposé que le Réseau International fasse un appel général aux gouvernements afin que soient respectées les règles internationales relatives aux droits de l'homme, même si cet appel devait dépasser la mission du Réseau qui est d'intervenir pour des cas individuels.	C. Cohen-Tannoudji et F. Jacob ont répondu à C. Corillon le 28 mai 2004 qu'il était préférable que le Réseau se cantonne à sa mission initiale, chacun restant libre d'intervenir à titre individuel.
Réseau aux membres du Codhos, le 15 juin 2004. États-Unis.	Demande d'intervention en faveur de Mohammad Jassem 'Abd Al-Issawi, ingénieur civil irakien détenu à la prison Abu Ghraib en Irak, et de Fwad Mahmoud Al-	Lettre de protestation adressée par F. Jacob aux autorités américaines, le 17 juin 2004.

	Rabiah, ingénieur en aéronautique koweïtien détenu à la prison de Guantanamo.	
C. Corillon aux membres du Codhos, le 1 ^{er} juillet 2004. Russie.	Transmission d'informations concernant le Dr. Igor Soutiaguine, physicien russe condamné pour espionnage en avril 2004 à une peine de 15 ans d'emprisonnement dans un camp à régime sévère.	
Réseau International aux membres du Codhos, le 9 juillet 2004. Chine.	Demande d'intervention auprès des autorités chinoises en faveur du Dr. Jiang Yanyong, chirurgien mis en détention le 1 ^{er} juin 2004 dans un lieu tenu secret.	Lettre de protestation adressée par F. Jacob, le 15 juillet 2004.
Réseau International aux membres du Codhos, le 21 juillet 2004. Chine.	Libération du Dr. Jiang Yanyong le 19 juillet 2004, après 45 jours de détention de façon arbitraire.	
Réseau International aux membres du Codhos, le 23 juillet 2004. Vietnam.	Ouverture le 29 juillet 2004 du procès du Dr. Nguyen Dan Que, endocrinologue arrêté le 17 mars 2003 tandis qu'il se rendait dans un cybercafé où il écrivait des messages critiquant l'attitude du gouvernement dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales.	Intervention du Codhos auprès des autorités vietnamiennes pour qu'elles veillent à ce que le procès se déroule dans le respect des règles internationales de procédure.
Réseau International aux membres du Codhos, le 26 juillet 2004. Iran.	En novembre 2002, le Pr. Hashem Aghajari, historien iranien, a été condamné à mort par pendaison, à recevoir 74 coups de fouet, et à effectuer une peine de 8 ans d'emprisonnement pour blasphème. Le 17 juillet 2004, il a de nouveau comparu devant les juges de première instance et a été condamné à une peine de 3 ans d'emprisonnement suivis de 5 ans de privation de ses droits sociaux. Il a interjeté appel de cette nouvelle décision.	
M. Barnier, Ministre des affaires étrangères, à F. Jacob, le 09 août 2004. Chine.	Lettre informant le CODHOS que le Ministère français des affaires étrangères a suivi avec le plus grand intérêt la situation du Dr. Jiang Yanyong.	
Réseau International aux membres du Codhos, le 04 août 2004. Vietnam.	Lors de son procès qui a eu lieu le 29 juillet 2004, le Dr. Nguyen Dan Que a été condamné à une peine de 30 mois d'emprisonnement.	Lettres de protestation contre cette condamnation adressées le 02 août 2004 par T. Wiesel et le 25 août 2004 par F. Jacob.
Réseau International aux membres du Codhos, le 24 août	Le gouvernement vietnamien a annoncé que plusieurs prisonniers bénéficieraient d'une amnistie le 02 septembre 2004. Le Réseau	

2004. Vietnam.	espère que le Dr. Nguyen Dan Que pourra être libéré de prison.	
Réseau International aux membres du Codhos, le 09 septembre 2004. Malaisie.	Libération de Answar Ibrahim, économiste malaisien arrêté en 1998 en raison de ses activités politiques dissidentes.	
Réseau International aux membres du Codhos, le 1 ^{er} octobre 2004. Chine.	Demande d'intervention en faveur du Dr. Wang Bingzhang, médecin condamné en 2003 à la prison à vie pour espionnage, et dont l'état de santé est très préoccupant.	Intervention de F. Jacob auprès des autorités chinoises, le 06 octobre 2004.
Réseau International aux membres du Codhos, le 20 octobre 2004. Libye.	Demande d'intervention auprès des autorités libyennes en faveur de 5 infirmières bulgares et un médecin palestinien condamnés à mort en mai 2004 par la Cour Criminelle de Benghazi, en Libye.	F. Jacob a adressé une lettre de protestation le 22 octobre 2004.
Réseau International aux membres du Codhos, le 1 ^{er} décembre 2004. Russie.	Demande d'intervention de l'Académie des Sciences auprès des autorités russes en faveur de deux physiciens russes condamnés à 14 et 15 d'emprisonnement pour trahison envers l'Etat russe et espionnage au profit de plusieurs pays étrangers.	Intervention de E. Baulieu, le 08 décembre 2004.
Réseau International aux membres du Codhos, le 1 ^{er} décembre 2004. Cuba.	Libération de Manuel Oscar Espinosa Chepe, économiste cubain condamné en avril 2003 à une peine de 20 d'emprisonnement pour avoir participé avec 75 autres dissidents à un rassemblement de protestation contre l'incarcération de prisonniers politiques.	Lettre de remerciements adressée aux autorités cubaines par F. Jacob, le 07 décembre 2004
F. Jacob aux autorités lybiennes, le 03 décembre 2004. Libye.	Nouvelle intervention du CODHOS en faveur des cinq infirmières bulgares et du médecin palestinien condamnés à mort en mai 2004 par la Cour Criminelle de Benghazi, en Libye.	
C. Corillon aux membres du Codhos, le 17 décembre 2004. Laos.	Libération de Latsami Khamphoui, ancien ministre de l'économie du Laos, condamné en 1990 à une peine de 14 ans d'emprisonnement pour avoir critiqué la politique des autorités gouvernementales laotiennes et pour avoir suggéré des réformes en matière économique.	

Sommaire

Le Réseau International des Droits de l'Homme des Académies et Sociétés Savantes2

Le Comité de Défense des Hommes de Science de l'Académie des Sciences3

Les Membres du CODHOS	4
Les Interventions du CODHOS en faveur des Droits de l'Homme	5
Biélorussie	6
Chine	8
Cuba	10
Etats-Unis.....	13
Inde	14
Iran.....	15
Laos.....	16
Libye.....	17
Malaisie.....	19
Pakistan	20
Russie.....	21
Turquie	23
Vietnam	24
Annexe	26
Rapport d'activité du CODHOS pour l'année 2004	27